
COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 18 DECEMBRE 2017 - 18h00

Membres présents

ARCHAMPS	ETCHART C,
BEAUMONT	
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	ETALLAZ G,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	LAVERRIERE C,
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	VIELLIARD A, DE SMEDT M,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	MUGNIER F,
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A,
VULBENS	BUDAN F,

Membres absents

PIN X, PECORINI J-L, MARX C

Invité

DUPERREY N

Points traités

I - Information/débat

1. Présentation éléments budgétaires 2018

IV - Délibérations

1. Eau : marché de travaux Beaumont - Aménagement de la route du Salève RD177 Lot 1B - Avenant n° 1
2. Eau : marché de travaux Beaumont - Aménagement de la route du Salève RD177 Lot 2B - Avenant n° 1
3. Eau : marché de travaux pour le renouvellement d'une conduite d'eau potable chemin de Coligny à Vulbens - Avenant n° 1
4. Assainissement : travaux d'aménagement à Cervonnex - chemin du pont Lambin, chemin piéton, chemin des grandes Rasses - tranche 2 - Avenant n° 1 au lot 1
5. Eau-assainissement : marché de travaux de Viry - Aménagement route de Fagotin - Avenant n° 1 au lot 1
6. Eau-assainissement : convention de groupement de commandes St Julien / CCG / Syane pour les travaux rue du Jura, du Loup et Palluel
7. Assainissement : attribution marché de travaux d'aménagement de la route de Beauregard à Présilly
8. transition énergétique : attribution marché d'installation de centrales photovoltaïques
9. corridors : attribution marché de plantation de haies et arbres isolés sur toute la CCG
10. Economie : attribution marché travaux locaux associatifs
11. Finances : admissions en non-valeur budget général
12. Finances : admissions en non-valeur budget eau
13. Finances : admissions en non-valeur budget assainissement

14. Finances : admissions en non-valeur budget SPANC
15. Finances : décision modificative budget général
16. Finances : décision modificative budget eau
17. Finances : décision modificative budget assainissement
18. Administration : attribution marché nettoyage des locaux de la CCG - Lot 1

Le Président ouvre la séance.

Monsieur Antoine Vielliard est désigné secrétaire de séance.

I - Information/débat

1. Présentation éléments budgétaires 2018

CA prévisionnel 2017

L'emprunt inscrit en 2017 n'a pas été réalisé car le CA prévisionnel prévoit un excédent cumulé de clôture qui permettrait d'affecter 1 766 000 € en excédent de fonctionnement après couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser.

Cette prévision est encore amenée à évoluer : incertitudes en fonctionnement au moment de l'élaboration, notamment de la CFG ; incertitudes en investissement : paiement de certains investissements en 2017 ou 2018.

Rappel du travail de refonte budget primitif 2017

Suite au vote du BP 2017, demande faite aux services de travailler sur la refonte du budget car la situation financière peut s'avérer éventuellement délicate dès 2018, c'est le report de l'excédent de fonctionnement qui permet de dégager un autofinancement pour lancer les projets et l'évolution du CA 2016/BP 2017 des dépenses réelles de fonctionnement de + 12 % et des recettes réelles de fonctionnement de 2 %.

Il a été demandé à chaque service de revoir les montants proposés au vu de ce qui sera réellement réalisé et de mettre en réserve 5 % de leur budget de fonctionnement en vue de la préparation du budget primitif 2018.

Une présentation a eu lieu en Bureau en septembre.

Un autofinancement prévisionnel au 30/06 qui peut être amélioré de 511 000 € par rapport à la prévision du BP. Cet autofinancement supplémentaire est principalement dû à un décalage de certaines actions et à une prévision de résultat inférieure au budget prévisionnel, notamment en masse salariale.

Point sur l'évolution des effectifs en 2018

*budget général :

-exercice des compétences et réalisation du projet de territoire : 1 ETP assistant développement économique + 0,5 ETP appui au pôle ATE ; effectif inchangé et/ou financement assuré.

-mutualisation commande publique : 1 ETP budgété sur 8 mois : renforcement du service (refacturation en partie)

-mutualisation technique voirie : 1 ETP recruté par St Julien et mis à la disposition de la CCG : neutralisation financière (un poste vacant suite à mutation d'un agent CCG).

*budget OM : démarrage de la mise en œuvre des actions du schéma directeur : 1 ETP responsable collecte + 1 ETP agent collecte budgété sur 6 mois.

Evolution budgétaire de la masse salariale : effet brut + 4,4 % ; effet net budgétaire + 4 %.

Les variables d'ajustement : temps partiels, valeur du point d'indice.

PJ Crastes observe que les temps partiels ne sont pas des dépenses supplémentaires mais les postes sont inscrits au budget à temps plein pour pallier à d'éventuelles demandes d'agents de revenir à temps plein. Le GVT quant à lui s'applique à toutes les collectivités.

MH Dubois précise que la budgétisation a été effectuée en année pleine par rapport à l'année 2017 qui a été tronquée. Elle donne pour exemple le chargé de mission eaux pluviales qui est arrivé en décembre. L'écart entre le réalisé 2017 et le prévisionnel 2018 s'explique ainsi.

Concernant la masse salariale, il n'y a pas d'effet nouveau hormis le poste mutualisé commande publique.

PJ Crastes souhaite savoir pourquoi ce poste est affecté au budget général alors que la majorité des marchés passés concerne l'eau et l'assainissement.

MH Dubois répond que le jeu des écritures comptables au budget permet d'affecter une partie du poste aux budgets techniques, mais le SCCP est financé sur le budget général.

PJ Crastes note qu'il est délicat de comparer le CA 2017 et le BP 2018. En effet entre le CA et le BP les dépenses de fonctionnement augmentent de 4 % alors qu'entre les deux BP elles sont stables.

MH Dubois précise qu'elles augmentent réellement de 1,14%.

Investissement 2018 - budget général

7 656 813,90 € avec des financements attendus à hauteur de 2 890 212,40 €.

M De Smedt précise que les recettes certaines liées aux investissements ont été inscrites mais elles pourront potentiellement augmenter. Par exemple, les recettes attribuées par la Région ont été inscrites pour ¼ car seule cette part est certaine mais elles seront a priori bonifiées.

Hypothèses de la prospective

- DGF estimée par le Cabinet Stratorial pour 2018 sans CRFP; à partir de 2019 montant -5%
- FPIC : prise en compte de la même évolution que l'an passé : incertain
- impôts : augmentation des bases 2.5% sauf CFE 0% et pas d'augmentation de taux. Prise en compte des premiers éléments sur CVAE
- fonds frontaliers, part intercommunale : évolution à 6%, 10% en 2020
- +30% transport public en 2020 pour 2 lignes supplémentaires
- évolution des postes globalement (stabilisation en 2018) de 3% en 011 et 65; 2.5% en charges de personnel, sauf évolutions particulières (montée en charge pour l'OT...)
- A affiner : calcul des AC 2018, fonds frontaliers : intégrer montant 2017
- proposition d'imputation de la baisse de DGF pour la part concernant les OM, soit 779 927,78 € (total depuis 2014 potentiellement à virer des OM vers le BG).

PJ Crastes souhaite connaître l'augmentation des bases pour cette année.

Par ailleurs, concernant la répartition des fonds genevois, la part actuelle pour l'intercommunalité est de 5 % mais il sera proposé de la monter à 6, voire 10 % en 2020, en prenant sur la part du FDIS. Les besoins en mobilité, assumés par les intercommunalités, motivent cette évolution.

PJ Crastes observe que la proposition de baisse de la DGF à imputer partiellement aux ordures ménagères permet d'avoir une vision budgétaire juste. Le budget général a supporté l'ensemble de la baisse de la DGF alors que le budget OM aurait dû en prendre une partie, tout comme la petite enfance mais ce n'est pas une proposition faite aujourd'hui.

A Vielliard souhaite savoir si la DGF est affectée aux OM. A défaut, c'est bien le budget général qui touche les recettes liées à la DGF.

PJ Crastes répond par la négative.

M De Smedt observe qu'il convient de s'interroger sur la diminution de la TEOM ou l'augmentation de la taxe d'habitation.

E Rosay remarque que la prospective financière retient l'hypothèse d'une augmentation des bases de 2,5%. Il demande quelle est l'évolution observée ces dernières années.

M De Smedt répond que l'augmentation des bases physiques l'année dernière est de l'ordre de 4 %. Le choix a été fait de retenir une évolution de 2,5% sachant que les bases de taxes économiques sont plutôt en stagnation.

PJ Crastes observe que l'évolution moyenne des bases ces 5 dernières années est de 4,20 % pour la TH et 3,6 pour la TF.

A Vielliard estime que l'hypothèse de 2,5 % est très prudente, voire trop, avec des effets cumulatifs sur le PPI.

PJ Crastes propose de travailler sur 2 scénarios, l'un avec une augmentation des bases de 2,5 % et l'autre de 3 %.

M De Smedt souligne qu'un lissage des investissements est également une réponse possible.

G Roguet observe que certains investissements ne peuvent pas être lissés.

F Budan note qu'il convient également de savoir si les services sont en capacité de suivre un programme d'investissement ambitieux.

A Vielliard signale qu'il ne faut pas que la prudence conduise les élus à prendre de mauvaises décisions. Par ailleurs, il partage les propos de G Roguet : certains investissements permettent de faire des économies de fonctionnement.

M De Smedt précise que ces investissements sont prioritaires. Il donne pour exemple ceux liés aux économies d'énergie.

PJ Crastes souligne qu'il convient de travailler les projets au cas par cas. Budgétairement, il est nécessaire de prévoir des investissements à hauteur de 6 M € pour rester dans la capacité d'autofinancement. Il est plus facile de travailler sur un gros projet d'investissement que sur de multiples.

M De Smedt observe qu'il sera nécessaire de mener un travail sur l'annualité des projets ainsi que sur la stratégie d'emprunt.

G Roguet observe que l'Ecoparc sera un investissement financier lourd, qu'il faut prévoir.

M De Smedt rappelle qu'il sera neutre financièrement et permettra de générer des recettes économiques à partir de 2020-2022.

PJ Crastes ajoute que Teraclém va racheter les terrains pour un montant de 2 M €, se chargera de la réalisation des voiries et de la revente des tènements.

Budget ordures ménagères

Financement sans emprunt des travaux des deux déchetteries.

Travail à envisager sur la TEOM/RS.

Mise en place des actions du schéma directeur à programmer.

Prospective avec les éléments du schéma directeur - scénario 1

*Fonctionnement :

012 : 1 poste supplémentaire en 2018; 1 poste supplémentaire en 2019 et un poste supplémentaire en 2020

011 : 25 000 € compostage; 10 000 € communication; 15 000 € contrôle accès. Sommes récurrentes

*Investissement :

2018 : déchèterie Vulbens 400 000 €; contrôle accès 110 000 €; RS + bacs individuels 75 000 €; 105 000 € 60 conteneurs aériens; 35 000 € 10 conteneurs semi-enterrés; 25 000 € remplacement 5 bennes en déchèterie

2019 : 35 000 € bacs individuels; 105 000 € 60 conteneurs aériens; 35 000 € 10 conteneurs semi-enterrés; 25 000 € remplacement 5 bennes en déchèterie

2020 : 35 000 € bacs individuels; 105 000 € 60 conteneurs aériens; 35 000 € 10 conteneurs semi-enterrés; 25 000 € remplacement 5 bennes en déchèterie

2021 : 105 000 € 60 conteneurs aériens; 345 000 € : camion-grue

Budget Assainissement

Excédent à reporter en 2018 moins important qu'en 2017

Travaux 2018 à étaler : emprunt important prévu en 2018

Pas d'augmentation de la redevance en 2018; reprise de l'évolution annuelle (hypothèse de +1.50%) à partir de 2019

Prévision à long terme : besoin d'augmenter la redevance

Budget Eau

Avance du budget de la régie d'assainissement de 400 000 € fin 2017 pour clôturer l'exercice
Travaux importants à prévoir dans un budget avec un fort taux d'endettement
Discussion sur révision du tarif. Prise en compte comme pour le budget assainissement de l'évolution annuelle (hypothèse de +1.50%) à partir de 2019

M De Smedt précise que le schéma directeur n'a pas été intégré à la prospective.

G Roguet ajoute qu'il conduira à une dépense estimée entre 12 et 17 M € selon les choix retenus. La commission évoquera ce sujet en janvier et devra également se positionner sur le prix de l'eau.

M De Smedt indique que le budget de l'eau est raisonnable aujourd'hui mais il sera nécessaire d'intégrer les travaux liés au schéma directeur.

PJ Crastes observe que les budgets eau, assainissement et OM sont sains mais se trouvent à la croisée des chemins lorsque les schémas directeurs se dessinent. Il est important que les élus puissent s'approprier le schéma directeur de l'eau car des décisions importantes approchent. Le budget général se trouve déjà quant à lui très rigidifié.

M De Smedt note que l'objectif de renouvellement de 1 % du réseau ainsi que la mise en place du schéma directeur constitueront la priorité des investissements. Les autres seront lissés dans le temps.

A Bonaventure estime que le prix de l'eau n'a pas augmenté suffisamment vite, au vu des dépenses d'investissement qui se profilent.

M De Smedt note que le budget eau est dominé. Des décisions sont effectivement à prendre, et s'imposeront sur l'investissement.

II - Compte-rendu des commissions

Néant.

III - Approbation compte-rendu du Bureau des 06 et 09 novembre 2017

Aucune observation n'étant formulée, les comptes-rendus des 06 et 09 novembre sont approuvés à l'unanimité.

IV - Délibérations

1. Eau : marché de travaux Beaumont - Aménagement de la route du Salève RD177 Lot 1B - Avenant n° 1

Les travaux de renforcement d'eau potable sur la route du Salève à Beaumont, sont achevés. Ces travaux visaient à renouveler 270 ml de canalisations d'eau potable dans le cadre d'un groupement de commande avec le SYANE et la Commune de Beaumont qui était coordinateur du chantier.

Après consultation, le marché « Aménagement de la route du Salève RD 177 à Beaumont - Terrassement, fouilles en tranchées, canalisations, réseaux humides et réseaux secs (lot 1b) » a été attribué, par délibération n° 20170320_b_eau25 du Bureau en date du 20 mars 2017, à l'entreprise Bortoluzzi, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif global de travaux de 75 063,00 € HT soit 90 075,60 € T.T.C.

Lors de travaux, il n'a finalement pas été nécessaire de reprendre la conduite de la Ravine, comme cela avait été initialement prévu dans le marché. Ces modifications ont ainsi eu des conséquences sur les quantités réellement exécutées.

Aussi, il est nécessaire de conclure un avenant n°01 au marché ayant pour objet l'ajustement des quantités estimées dans le marché à celles réellement exécutées.

Le montant de l'avenant est de - 16 747 € HT ; le nouveau montant du marché s'élève désormais à 58 316,00 € H.T..

En conséquence, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché « Aménagement de la route du Salève RD 177 à Beaumont - Terrassement, fouilles en tranchées, canalisations, réseaux humides et réseaux secs (lot 1b) », ayant pour objet l'ajustement des quantités réellement exécutées, pour un montant de - 16 747,00 € H.T,

- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que toute pièce annexe.

- Adopté à l'unanimité -

2. Eau : marché de travaux Beaumont - Aménagement de la route du Salève RD177 Lot 2B - Avenant n°1

Les travaux de renforcement d'eau potable sur la route du Salève à Beaumont, sont achevés. Ces travaux visaient à renouveler 270 ml de canalisations d'eau potable dans le cadre d'un groupement de commande avec le SYANE et la Commune de Beaumont qui était coordinateur du chantier.

Après consultation, le marché « Aménagement de la route du Salève RD 177 à Beaumont - Revêtement de surface, pose de bordures et de mobiliers, aménagement paysager (lot 2b) » a été attribué, par délibération n° 20170320_b_eau25 du Bureau en date du 20 mars 2017, à l'entreprise Colas, pour un montant estimatif global de travaux de 19 308,32 € HT soit 23 169,98 € T.T.C..

Le marché prévoyait que la nouvelle conduite passer sur la voirie. Lors de l'implantation, il a été possible de positionner la conduite neuve sous trottoir. Ces modifications ont été faites en accord avec l'entreprise et la maîtrise d'œuvre, et celles-ci ont eu une incidence sur les quantités réellement exécutées.

Aussi, il est nécessaire de conclure un avenant n°01 au marché ayant pour l'ajustement des quantités estimées dans le marché à celles réellement exécutées.

Le montant de l'avenant est de - 3 616,57 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève désormais à 15 691,75 € H.T.

En conséquence, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché « Aménagement de la route du Salève RD 177 à Beaumont - Revêtement de surface, pose de bordures et de mobiliers, aménagement paysager (lot 2b) », ayant pour objet l'ajustement des quantités réellement exécutées, pour un montant de - 3 616,57 € H.T,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que toute pièce annexe.

- Adopté à l'unanimité -

3. Eau : marché de travaux pour le renouvellement d'une conduite d'eau potable chemin de Cologny à Vulbens - Avenant n°1

Les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable située Chemin de Cologny à Vulbens, sont achevés. Ces travaux visaient à renouveler 650 ml de canalisations d'eau potable et la reprise de 3 branchements existants.

Après consultation, le marché «Renouvellement d'une conduite d'eau potable - Chemin de Cologny à Vulbens» a été attribué, par délibération n° 20170424_b_eau25 du Bureau en date du 24 avril 2017, à l'entreprise Vuache BTP, pour un montant estimatif global de travaux de 66 571,15 € HT.

Il est nécessaire de conclure un avenant n°01 pour prendre en considération l'ajustement des quantités estimées aux quantités réellement exécutées au cours de l'exécution du chantier (et notamment la non-réalisation du dispositif d'une partie des travaux (supervision)).

Le montant de l'avenant est de - 3 883,95 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève désormais à 62 687,20 € H.T.

En conséquence, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché «Renouvellement d'une conduite d'eau potable - Chemin de Cologny à Vulbens», ayant pour objet l'ajustement des quantités réellement exécutées, pour un montant de - 3 883.95 € H.T.

- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que toute pièce annexe.

- Adopté à l'unanimité -

4. Assainissement : travaux d'aménagement à Cervonnex - chemin du pont Lambin, chemin piéton, chemin des grandes Rasses - tranche 2 - Avenant n°1 au lot 1

Les travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées au hameau de Cervonnex, chemin des Grandes Rasses sont achevés. Ces travaux visaient à renouveler 145 ml de canalisations d'eaux usées dans le cadre d'un groupement de commande avec la Commune de St Julien qui était coordinateur du chantier.

Après consultation, le marché «Travaux d'aménagement à Cervonnex chemin des grandes Rasses - Terrassement VRD (lot 1) » a été attribué, par délibération n° 14/2013 du Bureau, en date du 8 avril 2013, à l'entreprise Megevand, pour un montant estimatif de travaux part CCG de 81 513.35 € HT soit 97 816.02 € T.T.C

Des modifications des prestations ont été réalisées en accord avec l'entreprise et la maîtrise d'œuvre, et celles-ci ont eu une incidence sur les quantités réellement exécutées.

Par conséquent, il est nécessaire de passer un avenant n°1 au marché ayant pour objet l'ajustement des quantités estimées aux quantités réellement exécutées pour une moins-value de 14 912.57 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève désormais à 66 600.78 € H.T.

En conséquence, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché Travaux d'aménagement à Cervonnex chemin des grandes Rasses - Terrassement VRD (lot 1) », ayant objet l'ajustement des quantités réellement exécutées, pour un montant de - 14 912.57 € H.T,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que toute pièce annexe.
- Adopté à l'unanimité -

5. Eau-assainissement : marché de travaux de Viry - Aménagement route de Fagotin - Avenant n°1 au lot 1

Les travaux de renforcement d'eau potable et renouvellement d'eaux usées sur les routes de Fagotin et Frangy à Viry, sont achevés. Ces travaux visaient à renouveler 11 branchements d'eau potable et 370 ml de canalisations d'eaux usées dans le cadre d'un groupement de commande avec le SYANE et la Commune de Viry qui était coordinateur du chantier.

Le marché comprend une tranche ferme une tranche optionnelle n°1.

Après consultation, le marché « Aménagement de la route de Fagotin à Viry - Terrassement - VRD» (lot n°1) a été attribué, par délibération n° 20170130_cc_eauasst05 du Conseil Communautaire, en date du 30 Janvier 2017, à l'entreprise Mithieux, pour un montant estimatif des travaux pour la part CCG de 183 133,48 € HT dont 62 516,20 € HT pour la tranche ferme et 120 617,28 € HT pour la tranche optionnelle n°1.

Il est nécessaire de passer un avenant n°1 au marché ayant pour objet l'ajustement des quantités estimées aux quantités réellement exécutées pour une plus-value de 2 529,31 € HT pour la tranche ferme et une moins-value de 40 971,73 € HT pour la tranche optionnelle n°1.

Le nouveau montant du marché s'élève désormais à 144 691,06 € HT dont 65 045,51 € HT pour la tranche ferme et 79 645,55 € HT pour la tranche optionnelle n°1.

En conséquence, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché «Aménagement de la route de Fagotin à Viry- Terrassement - VRD» (lot n°1), ayant objet l'ajustement des quantités réellement exécutées, pour un montant de - 38 442,42,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que toute pièce annexe.
- Adopté à l'unanimité -

6. Eau-assainissement : convention de groupement de commandes St Julien / CCG / Syane pour les travaux rue du Jura, du Loup et Palluel

La Commune de St Julien projette des travaux d'aménagement de voirie chemin du Loup, rues du Docteur Palluel, du Jura et de la Place César Duval en 2018. La CCG en profite pour renouveler une partie de ses réseaux eau potable et eaux usées. Ces travaux seront inscrits au budget 2018.

Le Syane en profite pour procéder à l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunication Orange et à la réhabilitation et modernisation du réseau d'Eclairage Public.

Dans ce cadre, il est proposé de constituer, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, un groupement de commandes entre la Communauté de communes du Genevois, la Ville de Saint-Julien-en-Genevois et le Syane en vue de lancer les consultations communes pour attribuer les marchés des travaux d'aménagement de voirie et les marchés de service relatifs aux missions de CSPS, d'investigations complémentaires sur les réseaux, le diagnostic amiante sur les enrobés et réseaux.

Il est précisé que la Commune assure le rôle de coordonnateur de ce groupement. Le coordonnateur a pour mission d'organiser l'ensemble des opérations permettant la sélection de cocontractants ; chaque collectivité adhérente au groupement attribuent et signent le marché correspondant à leurs besoins, et s'assurent ensuite de la bonne exécution administrative, technique et financière du ou des marchés.

La convention constitutive du groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement. Elle prévoit également une Commission Achats du groupement, à voix consultative, composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de chaque membre du groupement et d'un suppléant désigné dans les mêmes conditions.

En outre, la mission du coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Seuls les frais liés au fonctionnement du groupement et à la procédure du marché seront répartis entre les membres du groupement au prorata du montant auquel seront attribués les marchés respectifs des membres du groupement.

En conséquence, le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes « Aménagement du chemin du Loup, de la rue du Docteur Palluel, de la rue du Jura et de la Place César Duval » entre la Communauté de communes du Genevois, la Commune de St Julien et le Syane ;
 - de désigner M. Guy Roguet membre titulaire de la CCG pour siéger à la Commission Achats du groupement, ainsi que M. Pierre-Jean Crastes son suppléant ;
 - d'autoriser le Président à signer ladite convention du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
 - de solliciter les subventions auprès des partenaires éventuels.
- Adopté à l'unanimité -

7. Assainissement : attribution marché de travaux d'aménagement de la route de Beauregard à Présilly

La Communauté de Communes du Genevois a inscrit à son programme de travaux 2017-2018, le renouvellement du réseau d'eaux usées situé sur la route de Beauregard à Présilly. Cette opération vise à remplacer une canalisation d'eaux usées amiantée présentant des défauts d'étanchéité.

Parallèlement et simultanément à ces travaux, la Commune de Présilly souhaite profiter des tranchées pour buser un fossé et réaliser un aménagement de voirie afin de sécuriser cet axe.

Les travaux relèvent ainsi respectivement de la compétence :

- de la Communauté de Communes du Genevois pour les travaux d'eaux usées ;
- de la Commune de Présilly pour les travaux sur le réseau d'eaux pluviales et la voirie.

Un groupement de commandes a donc été créé par délibération n°20170424_b_asst35 du bureau communautaire, en date du 24 avril 2017, entre la Commune de Présilly et la CCG. La CCG en est le coordonnateur.

Ces travaux comportent deux lots, eux-mêmes divisés en deux sous lots techniques :

- lot n°1 « VRD » comprenant un sous lot technique 1A « VRD-Eaux usées » relevant de la maître d'ouvrage de la CCG (montant estimatif de 122 109,89 € HT) et un sous lot technique 1B « VRD-Eaux pluviales » relevant de la maître d'ouvrage de la Commune de Présilly (montant estimatif de 42 650,00 € HT) ;
- lot n°2 « Enrobés » comprenant un sous lot technique 2A « Réfection de tranchée eaux usées » relevant de la maître d'ouvrage de la CCG (montant estimatif de 12 841,20 € HT) et un sous lot technique 1B « Bordures et enrobés » relevant de la maître d'ouvrage de la Commune de Présilly (montant estimatif de 280 552,50 € HT).

La maîtrise d'œuvre est assurée, pour les deux Collectivités, par le bureau d'études Profils études.

La consultation a été lancée, par avis d'appel public à la concurrence envoyé le 12 octobre 2017 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la CCG, selon la procédure adaptée ouverte, en application des articles 27 et 34 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics. La date limite de remise des offres a été fixée au 9 novembre 2017 à 12h.

30 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation. 6 offres ont été réceptionnées dans les délais pour le lot n°1 et 5 pour le lot n°2.

Les plis ont été ouverts le 9 novembre 2017 par la Commission du groupement.

Le maître d'œuvre a procédé à une analyse approfondie des offres conformément aux critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation. Les résultats de cette analyse ont été présentés, pour avis, à la Commission Achats du groupement réunie le 4 décembre 2017. La Commission a décidé de mener un deuxième tour de négociation.

Les résultats du deuxième tour de négociation ont été présentés, pour avis, à la Commission Achats du groupement réunie le 12 décembre 2017. La Commission Achats propose de retenir :

- pour le lot 1 : l'offre de l'entreprise Bortoluzzi, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif global de travaux de 139 845,80 € H.T. (EU CCG : 114 684,70 € HT).
- pour le lot 2 : l'offre de l'entreprise Bortoluzzi, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif global de travaux de 210 045 € H.T. (EU CCG 14 311,00 € HT).

Le Bureau communautaire décide :

- de retenir, pour le lot n°01, l'offre de l'entreprise Bortoluzzi, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de travaux, pour la part CCG, de 114 684,70 € HT ;

- de retenir, pour le lot 02, l'offre de l'entreprise Bortoluzzi, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de travaux, pour la part CCG de 14 311,00 € HT ;
- d'autoriser le Président à signer lesdits marchés ainsi que toutes les pièces annexes.
- Adopté à l'unanimité -

8. transition énergétique : attribution marché d'installation de centrales photovoltaïques

La Communauté de Communes du Genevois a répondu à l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Parmi les actions, la CCG a inscrit la pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, afin de couvrir les besoins des bâtiments Athéna, Héra et du gymnase de Valleiry.

Ainsi, la convention TEPCV a été signée par la Ministre de l'Environnement le 27 juillet 2016, accordant à la CCG une subvention de 100 000 € sur 160 000 €HT de travaux, soit 62%.

Un marché de fourniture, intitulé «Installation de centrales photovoltaïques », a été lancé, par avis d'appel public à la concurrence envoyé le 10 novembre 2017, au BOAMP, avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la CCG, selon la procédure adaptée ouverte en application des articles 27 et 34 du décret n°2016-360.

La remise des offres est fixée au 11 décembre 2017 à 12h au plus tard.

Les prestations devront être achevées avant le 31 décembre 2018 pour répondre aux délais imposés par l'appel à projets TEPCV.

Conformément à l'article 58 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, les variantes sont autorisées à condition qu'elles respectent les objectifs de l'opération : la qualité du matériel proposé doit être au moins équivalente (techniquement, esthétiquement...) à la version de base. Les économies obtenues par la variante doivent être au moins équivalentes à celles attendues par les travaux prévus dans le présent CCTP et être justifiées par écrit.

Toutefois, l'entrepreneur proposera au minimum une offre « de base » conforme aux CCTP.

Conformément à l'article 27 du décret et de l'article 4.3 du règlement de la consultation, des négociations ont été menées avec les soumissionnaires.

Le résultat de l'analyse des offres a été présenté, pour avis, à la Commission Achats, réunie le lundi 18 décembre 2017. La Commission Achats propose :

- de déclarer irrecevable, en application de l'article 2.6 du règlement de la consultation, l'offre variante transmise par la société O'SITOIT du fait de l'absence de remise d'une offre de base ;
- de retenir l'offre variante de la société ALPES SOLAIRE ENERGIES, offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation, pour un montant de 164 440,86 € HT (soit 197 329,03 € TTC).

Le Bureau communautaire décide :

- de déclarer irrecevable, en application de l'article 2.6 du règlement de la consultation, l'offre variante transmise par la société O'SITOIT du fait de l'absence de remise d'une offre de base ;
- de retenir l'offre variante de la société ALPES SOLAIRE ENERGIES, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 164 440,86 € HT ;
- d'autoriser le Président à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces annexes ;
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires éventuels.
- Adopté à l'unanimité -

PJ Crastes souhaite connaître le niveau de participation de Valleiry.

R Villet répond que la commune participe à hauteur de 1/3 de la moitié de l'investissement.

9. Corridors : attribution marché de plantation de haies et arbres isolés sur toute la CCG

L'action concernant la replantation de haies et arbres isolés sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois était initialement prévue dans le contrat corridors avec des financements européens.

N'ayant pas pu la mettre en œuvre dans les délais impartis et les agriculteurs du territoire étant favorables à la réalisation de l'action, d'autres subventions ont été recherchées.

Ainsi, lors de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la CCG a inscrit une action biodiversité concernant la plantation de haies. La convention a été signée par la Ministre de l'Environnement le 27 juillet 2016, accordant à la CCG une subvention de 100 000 € sur 125 000 €HT de travaux, soit 80%.

Un marché, intitulé «Fourniture et plantation de végétaux indigènes en milieu agricole sur la CCG », a été lancé, par avis d'appel public à la concurrence envoyé le 3 novembre 2017, au BOAMP, avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la CCG, selon la procédure adaptée ouverte en application des articles 27 et 34 du décret n°2016-360.

La remise des offres est fixée au 4 décembre 2017 à 12h au plus tard.

Conformément aux articles 78 et 80 du décret n°2016-360, il s'agit d'un accord-cadre de fourniture mono attributaire exécuté par l'émission à bons de commandes.

Ce contrat s'achèvera le 30 avril 2019.

Il comprend un montant minimum de 125 000 € TTC et un montant maximum de 150 000 € TTC.

21 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation. 1 seul pli est parvenu dans les délais.

Le résultat de cette analyse a été présenté, pour avis, à la Commission Achats réunie le lundi 18 décembre 2017. La Commission Achats propose de retenir l'offre de la société NATUR' DECOR SARL, offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation, selon les prix fixés au bordereau des prix unitaires.

Le Bureau communautaire décide :

- de retenir l'offre de la société NATUR' DECOR SARL, offre économiquement la plus avantageuse, selon les prix fixés au bordereau des prix unitaires ;
 - d'autoriser le Président à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces annexes ;
 - d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires éventuels.
- Adopté à l'unanimité -

G Etallaz demande où seront plantées les haies.

C Laverrière répond que 18 exploitations bénéficieront de cette prestation, réparties sur l'ensemble du territoire.

10. Economie : attribution marché travaux locaux associatifs

Point retiré de l'ordre du jour.

11. Finances : admissions en non-valeur budget général

Madame la Trésorière n'a pas pu procéder au recouvrement de titres de recettes entre la période de 2008 à 2017 concernant des frais de garderie et des mises en déchetterie et des redevances d'ordures non ménagères pour un montant total de 1 066,43 €.

La dépense sera imputée sur le compte 6541 "Créances admises en non-valeur" ; les crédits sont prévus au budget.

En conséquence, le Bureau décide d'accepter l'admission en non-valeur des créances ci-dessus pour un montant total de 1 066,43 € sur le compte 6541.

- Adopté à l'unanimité -

12. Finances : admissions en non-valeur budget eau

Madame la Trésorière n'a pas pu procéder au recouvrement de titres de recettes, pour un montant total de 7 028,15 € TTC, concernant les redevances d'eau potable, selon le détail ci-dessous :

N° liste	Montants des créances
2772760211	339,99 €
2724400511	171,98 €
2772360211	257,30 €
2926210211	89,14 €
2744450211	78,12 €
2697490211	28,26 €
2705101111	6 063,36 €
TOTAL	7 028,15 €

La dépense sera imputée sur le compte 6541 "Créances admises en non-valeur" ; les crédits sont prévus au budget.

En conséquence, le Bureau décide d'accepter les admissions en non-valeur pour un montant total de 7 028,15 € TTC, sur le compte 6541.

- Adopté à l'unanimité -

13. Finances : admissions en non-valeur budget assainissement

Madame la Trésorière n'a pas pu procéder au recouvrement de titres de recettes, pour un montant total de 31 827,14 € TTC, concernant les redevances d'assainissement, selon le détail ci-dessous :

N° liste	Montants des créances
2968880811	779,19 €
2961270211	1 104,89 €
2917980211	90,06 €
2907350811	202,28 €
2926200211	71,52 €
2882650211	54,30 €
2881640511	82,35 €
2893900211	129,51 €
2893920211	243,16 €
2772350211	343,80 €
2772750211	523,49 €
2725000211	429,18 €
2725200211	315,98 €
2724200211	30,65 €
2780560211	254,96 €
2779160211	137,95 €
2777970811	94,32 €
2771750211	331,77 €
2771550211	2 199,44 €
2771340211	231,51 €
2780170211	110,32 €
2650140211	473,51 €
2724000211	1 288,69 €
2704090811	21 927,17 €
2814250211	77,12 €
2835940511	63,65 €
2736051711	236,37 €
TOTAL	31 827,14 €

La dépense sera imputée sur le compte 6541 "Créances admises en non-valeur" ; les crédits sont prévus au budget.

En conséquence, le Bureau décide d'accepter les admissions en non-valeur pour un montant total de 31 827,14 € TTC, sur le compte 6541.

- Adopté à l'unanimité -

14. Finances : admissions en non-valeur budget SPANC

Madame la Trésorière n'a pas pu procéder au recouvrement de titres de recettes, pour un montant total de 273,00 € TTC, concernant la facturation de contrôle.

La dépense sera imputée sur le compte 6541 "Créances admises en non-valeur" ; les crédits sont prévus au budget.

En conséquence, le Bureau décide d'accepter les admissions en non-valeur pour un montant total de 273,00 € TTC, sur le compte 6541.

- Adopté à l'unanimité -

A Vielliard observe qu'il est peut-être possible de retrouver certains débiteurs.

M Pittet répond qu'un travail a déjà été réalisé dans ce sens ; tous ceux qui pouvaient être retrouvés l'ont été.

Elle ajoute que l'admission en non-valeur ne signifie pas une extinction de la dette.

C Laverrière précise que la trésorerie n'engage pas de poursuites en dessous d'un certain montant de créance.

15. Finances : décision modificative budget général

Il convient de procéder à des modifications sur le budget général en section d'investissement.

Il est nécessaire d'augmenter les crédits prévus pour l'achat des panneaux photovoltaïques pour un montant de 58 000,00 €.

Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 0,00 € en investissement.

Le Bureau décide de procéder aux ouvertures de crédits se décomposant comme suit :

INVESTISSEMENT					
Article- opération/chapitre- fonction	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
		de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
2318-23-ENERGI	Autres immobilisations en cours	58 000,00 €			
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		58 000,00 €			
2111-21-ECO	Achat de terrains		58 000,00 €		
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			58 000,00 €		
TOTAL		58 000,00 €	58 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00 €		0,00 €	

- Adopté à l'unanimité -

16. Finances : décision modificative budget eau

Il convient de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de l'avance budgétaire du budget de la régie d'assainissement au budget de la régie eau.

Il est également nécessaire d'augmenter les crédits prévus au chapitre des charges à caractères générales pour un montant de 60 000,00 €.

Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 82 400,00 € en investissement et 29 000,00 € en exploitation.

Le Bureau décide de procéder aux ouvertures de crédits se décomposant comme suit :

EXPLOITATION					
Article- chapitre- opération	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
		de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
6061-011	Fournitures non stockables	50 000,00 €			
611-011	Sous-traitance générale	10 000,00 €			
6413-012	Primes		31 000,00 €		
747-74	Subventions et participations			26 000,00 €	
7588-75	Autres			3 000,00 €	
TOTAL		60 000,00 €	31 000,00 €	29 000,00 €	0,00 €
TOTAL EXPLOITATION		29 000,00 €		29 000,00 €	

INVESTISSEMENT					
Article- chapitre-	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
		de crédits	de crédits	de crédits	de crédits

opération					
1641-16	Emprunts en euros				400 000,00 €
1687-16	Autres emprunts			400 000,00 €	
2762-041	Créance sur transfert de droit déduction TVA	82 400,00 €			
2315-041	Installations, matériels et outillages techniques			82 400,00 €	
	TOTAL	82 400,00 €		482 400,00 €	400 000,00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	82 400,00 €		82 400,00 €	

- Adopté à l'unanimité -

17. Finances : décision modificative budget assainissement

Il convient de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de l'avance budgétaire du budget de la régie d'assainissement au budget de la régie eau pour un montant de 400 000,00 €, ainsi que 15 000,00 € pour l'achat de matériel industriel.

Il est également nécessaire d'augmenter les crédits pour procéder à des annulations de titres de recettes sur les exercices précédents pour un montant de 9 500,00 €.

Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 9 800,00 € en investissement et 9 500,00 € en exploitation.

Le Bureau décide de procéder aux ouvertures de crédits se décomposant comme suit :

INVESTISSEMENT					
Article-chapitre-opération	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
2313 – 23 - 101	Constructions		415 000,00 €		
274 - 27	Prêts	400 000,00 €			
2154-21-999	Matériel industriel	15 000,00 €			
2315-041-101	Installations, matériels et outillages techniques	9 800,00 €			
2031-041-101	Frais d'étude			9 800,00 €	
	TOTAL	424 800,00 €	415 000,00 €	9 800,00 €	0,00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	9 800,00 €		9 800,00 €	

EXPLOITATION					
Article-chapitre-opération	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
678 - 67	Autres charges exceptionnelles	9 500,00 €			
7718 - 77	Autres produits exceptionnels			9 500,00 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT	9 500,00 €		9 500,00 €	

- Adopté à l'unanimité -

18. Administration : attribution marché nettoyage des locaux de la CCG - Lot 1

Les marchés de nettoyage des locaux de la Communauté de communes arrivant à leur terme le 31 décembre prochain, une nouvelle consultation a été lancée selon la procédure adaptée ouverte en application des articles 27, 34, 78 et 80 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

La consultation, intitulée « Nettoyage des locaux de la Communauté de communes du Genevois » comprend deux lots :

- Lot n°1 : Nettoyage des locaux administratifs de la CCG

- Lot n°2 : Nettoyage des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de la CCG

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande avec un montant maximum annuel fixé à 45 000 € H.T. concernant le lot n°1, et 55 000 € H.T. concernant le lot n°2.

Les nouveaux contrats prendront effet le 1er janvier 2018, pour une durée de 1 an, renouvelable une fois un an.

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé, le 13 octobre 2017, au BOAMP, avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la CCG, pour une remise des offres fixée au 20 novembre 2017 à 12h au plus tard.

17 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation. 8 plis sont parvenus dans les délais : 4 offres pour le lot n°1 et 4 offres pour le lot n°2. 1 pli est parvenu après la date et heure limite de réception des offres. Aussi, conformément à l'article 6.1 du règlement de la consultation, l'offre de la société N Services n'a pas été ouverte et lui a été renvoyée.

L'analyse des offres réalisées par les services de la CCG a été présentée à la Commission Achats réunie le lundi 04 décembre 2017. La Commission Achats a proposé :

- de déclarer irrégulière, en application de l'article 59 du décret n°2016-360, l'offre pour le lot n°02 de la société ALPHA NETTOYAGE qui n'a pas remis le DQE, pièce de l'offre exigée par l'article 4.5 du règlement de la consultation et permettant l'analyse du critère Prix.

- de négocier les offres remises par les soumissionnaires au lot n°01.

- de retenir, pour le lot n°02, l'offre de la société NC-2L - AP Groupe Services, offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation, pour un montant estimatif annuel de 48 693,50 € HT (soit 58 432,20 € TTC).

Aussi, par délibération n°20171204_b_adm102 du Bureau communautaire, en date du 04 décembre 2017, le lot n°02 du marché de nettoyage des locaux de la CCG a été attribué à la société NC-2L - AP Groupe Services pour un montant estimatif annuel de 48 693,50 € HT.

Suite aux négociations, l'analyse des offres a été présentée, pour avis, à la Commission Achats réunie le 18 décembre 2017. La Commission propose :

- de déclarer irrégulière, en application de l'article 59 du décret n°2016-360, l'offre pour le lot n°01 de la société ALPHA NETTOYAGE qui n'a pas remis le BPU, pièce de l'offre exigée par l'article 4.5 du règlement de la consultation et permettant l'analyse du critère Prix ;

- de retenir, pour le lot n°01, l'offre de la société ENMI, offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation, selon les prix du BPU, pour un montant estimatif annuel de 22 864,26 € HT (soit 27437,11 € TTC).

Par conséquent, le Bureau communautaire décide :

- de déclarer irrégulière, en application de l'article 59 du décret n°2016-360, l'offre pour le lot n°01 de la société ALPHA NETTOYAGE qui n'a pas remis le BPU, pièce de l'offre exigée par l'article 4.5 du règlement de la consultation et permettant l'analyse du critère Prix ;

- de retenir, pour le lot n°01, l'offre de la société ENMI, offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation, selon les prix du BPU, pour un montant estimatif annuel de 22 864,26 € HT (soit 27437,11 € TTC) ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces annexes.

- Adopté à l'unanimité -

F Budan indique que cette société n'a pas donné satisfaction à la MJC du Vuache qui a rompu le contrat.

A Vielliard note que souvent la qualité de la prestation dépend de l'équipe en place. Il souhaite savoir si la fin du contrat a été étudiée pour que ville et CCG puissent relancer en commun ?

L Brun répond par la négative mais cela n'empêchera pas les deux collectivités de se regrouper.

V - Divers

1. Plateforme Régénéo - Intervention de La Poste

R Villet explique que La Poste propose de missionner ses facteurs pour mener un sondage auprès des particuliers concernant la plateforme Régénéo. L'expérience a déjà été menée sur Grenoble et il est proposé de l'appliquer à 7 communes de la CCG : Savigny, Présilly, Jonzier, Vers, Viry, Feigères et Chevrier. Si cette expérience est concluante, elle sera généralisée aux autres communes.

Le coût de cette prestation est de 20 000 €, subventionnée en totalité par le Conseil Départemental.

E Rosay note que ne seront touchées que les personnes qui sont à la maison, le plus souvent des retraités.

R Villet indique que le facteur repasse si la personne n'est pas là.

Un courrier sera adressé aux particuliers concernés afin de les prévenir de la démarche.

Il présente par ailleurs le bilan de Régénéro en septembre :

*43 contacts, dont 19 de la CCG

*44 conseils délivrés

*6 accompagnements, dont 3 sur la CCG

*6 visites techniques à venir

*salon Naturelia : une dizaine de contacts

*travail avec la copropriété Les Roses à St Julien concernant la rénovation d'une centaine d'appartements

2. Sondage concernant les propositions d'intervention de la Salévienne sur le territoire

Au vu du nombre de réponses peu élevé, un nouveau sondage sera relancé.

3. Projet d'extension Vitam

C Laverrière indique que les esquisses du projet d'extension ont été présentées aux élus. Le lauréat du concours d'architectes lancé est Unibail Rhône & Co.

Le projet comporte 40 % de sport/loisirs et 60 % de commerces.

Seront présentes des activités de loisirs, commerce, hôtel, station-service, café théâtre, little Macumba, augmentation de la surface commerciale.

35 000 m² seront dédiés au commerce, 9 000 m² au bien-être, 20 000 m² au sport/loisirs. 3 500 places de parking seront créées.

PJ Crastes souligne que ce projet constitue un vrai sujet par rapport aux centres villes et intéresse plus particulièrement la CCG sur la thématique alimentaire.

M De Smedt demande quand le projet sera réalisé.

C Laverrière répond que l'ouverture est prévue en 2023.

A Vielliard observe que ni le SCOT, ni le PLU de Neydens n'autorisent pour l'instant ce projet. Le chemin est encore long avant l'ouverture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier le 29 décembre 2017.

Vu par le Président